

**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MARS 2026 A 18H15**

**Etaient présents :**

**Mmes :** Michèle Guicheteau, Aline Pelluet, Prisca Espanoche-Vaubailon, Maëlle Guyot, Catherine Hebert Leherquer, Anne-Marie Marais, Christelle Fillet, Sophie Queudeville.

**MM. :** Christian Jenvrin, Sylvain Voisin, Michel Corbin Montembaux, Jean-François Calbris, Aurélien Villeneuve, Éric Paris, Dominique Sandret, Nathan Chauffray.

**Installation du Conseil Municipal**

Mme Guicheteau, maire sortante ouvre la séance en annonçant les résultats des élections du 15 mars 2026, puis cède la présidence conformément à l'art. L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la doyenne d'âge, Mme Anne-Marie Marais, conseillère municipale.

Mme Marais, procède à l'appel des membres élus lors des élections municipales et déclare le nouveau conseil municipal installé.

**Désignation du secrétaire de séance**

Mme Christelle Fillet, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance.

**Élection du maire**

Mme Marais préside l'installation du conseil municipal et explique le bon déroulement du scrutin. Elle appelle un à un les membres du conseil à voter dans l'isoloir et leur demande de déposer l'enveloppe dans l'urne.

Deux scrutateurs sont volontaires : M. Pierre Lemercier et M. Mickaël Feret

Résultats du scrutin :

- *Nombre de votants* : 15

- *Suffrages exprimés* : 13

Monsieur Christian Jenvrin : **13 voix**

Votes blancs : **2**

Mme Anne-Marie Marais proclame **M. Christian Jenvrin élu maire de Saint-Pierre-du-Regard.**

Mme Guicheteau, la maire sortante, s'est levée et a évoqué les 25 années durant lesquelles elle a tenu les clés de la mairie. Elle a ensuite déposé ces clés sur la table, face au nouveau maire M. Jenvrin qui s'est levé et tourné vers elle. C'est alors qu'elle lui a souhaité bon vent pour cette nouvelle étape précisant qu'il fallait agir pour le bien de la commune.

### **Détermination du nombre d'adjoints**

M. Jenvrin propose 4 adjoints sur 4 possibles ; correspondant à 30% des effectifs (art. L.2122-2 du CGCT). Le conseil municipal fixe à quatre le nombre d'adjoints.

**Accord à la majorité** (2 oppositions : Mme Queudeville et M. Voisin, pas d'abstention)

### **Élection des adjoints**

M. Jenvrin rappelle que le scrutin se fait par liste. Il présente une liste pour laquelle des bulletins de vote ont été émis au préalable (Maëlle Guyot - Dominique Sandret - Aline Pelluet - Jean-François Calbris).

Aucune autre liste n'étant établie, il est procédé au vote.

M. Pierre Lemerancier et M. Mickaël Feret, scrutateurs, procèdent au dépouillement :

Résultats :

- **13 voix** pour la liste de Monsieur Jenvrin
- **2 votes blancs**

Sont élus :

- |                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| - Mme Maëlle Guyot         | 1 <sup>ère</sup> adjointe |
| - M. Dominique Sandret     | 2 <sup>ème</sup> adjoint  |
| - Mme Aline Pelluet        | 3 <sup>ème</sup> adjointe |
| - M. Jean-François Calbris | 4 <sup>ème</sup> adjoint  |

### **Lecture de la charte de l'élu local** (*modernisée selon la loi du 22 décembre 2025*)

Le nouveau maire, M. Jenvrin, explique les engagements de l'élu local et en fait lecture conformément à l'art. L.2121-7 du CGCT, qui cadre les responsabilités de chacun. L'émargement de ce document sera réalisé par chacun des conseillers lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### **Délégations du maire**

Le maire lit ses délégations de fonction selon l'art. L.2122-22 du CGCT et procède au vote à main levée.

**Adoptées à l'unanimité** (15 voix).

## Indemnités des élus

Le maire rappelle que les indemnités des adjoints sont soumises au vote contrairement à celles du maire.

### INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L 2123-23 et L 2511-35 du code général des collectivités territoriales.

	POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Pour le maire	De 1 000 à 3 499	55,7	<b>2289,56</b>
Pour les adjoints	De 1 000 à 3 499	21,38	<b>878,83</b>

Résultat du vote à main levée :

- **13** voix pour
- **2** abstentions (Mme Queudeville et M. Voisin)

*M. Aurélien Villeneuve quitte la séance.*

### Représentants TE61 (Territoire d'énergie de l'ORNE)

Titulaire : M. Dominique Sandret

Suppléant : M. Michel Corbin

Résultat du vote à main levée :

- **12** voix pour
- **2** abstentions (Mme Queudeville et M. Voisin)

### Informations diverses

Le maire remet aux membres du conseil municipal un document reprenant les différentes commissions pour que chacun puisse réfléchir sur la ou les commissions qu'il souhaite intégrer de façon à se mettre le plus vite possible au travail.

Le maire s'est adressé aux deux conseillers d'opposition, Mme Queudeville et M. Voisin, en leur souhaitant la bienvenue et a exprimé son envie de collaborer avec eux dans un esprit constructif au sein du conseil municipal pour le bien de la commune et de ses habitants.

La séance est levée à 19h45.